
Label Rouge : nouvelles conditions de productions communes des volailles fermières de chair et des veaux [ODG]

Les nouvelles conditions de production communes (CPC) relatives à la production en Label Rouge de volailles fermières de chair et de veaux sont parues au BO-AGRI et sont donc désormais applicables.

Elles définissent les critères minimaux que doivent respecter les cahiers des charges Label Rouge.

Le « répertoire des préparations de viande de volailles fermières », listant les fiches techniques (rôtis, brochettes ...) et les points de maîtrise minimaux pour présenter au consommateur des préparations de viande Label Rouge, est également publié.

[En savoir plus sur les conditions de production communes en Label Rouge](#)

Source URL:

<https://www.inao.gouv.fr/lettres-odg/septembre-2022/label-rouge-nouvelles-cpc-volailles-veaux>

List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/conditions-de-production-communes-en-label-rouge>
2. <https://www.inao.gouv.fr/actus-odg>